



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

21/03/2024

## AFFICHEE LE :

21/03/2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

## DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

28/03/2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTS** : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **RÉVISION DES TARIFS DES SERVICES ENFANCE, JEUNESSE ET RESTAURATION - RÉVISION 2024**

DELIBERATION N° **DELIB-2024-029**

RAPPORTEE PAR : Madame Axelle MORINEAU

Pour rappel, la politique tarifaire de la Ville facilite l'accès de tous les enfants aux différents services éducatifs. Une tarification modulée tenant compte des revenus des familles est mise en place.

La méthode de calcul du quotient familial pris en compte pour le calcul des tarifs modulés est celle de la Caisse d'Allocations Familiales :

$$QF = \frac{1/12 \text{ Ressources imposables de l'année} + \text{prestations familiales mensuelles}}{\text{Nombre de parts}}$$

Le quotient familial des familles est mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par les moyens suivants :

- téléchargement par les services municipaux grâce à l'application mise à disposition des collectivités par la CAF,
- transmission de l'attestation CAF par la famille,
- calcul par les services municipaux sur la base des informations fiscales fournies par les familles.

En l'absence d'éléments permettant le calcul du quotient familial des familles, la tarification la plus élevée sera appliquée. Par ailleurs, il appartient à chaque famille de communiquer aux services municipaux les évolutions du quotient familial intervenues en cours d'année, suite à des changements de situation (baisse ou hausse de revenus, changement de vie matrimoniale ...).

### 1- TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Le tarif « mondevillais » s'applique aux enfants scolarisés à Mondeville et dont l'un des parents réside à Mondeville, ainsi qu'aux enfants scolarisés à Mondeville en section ULIS.

Quotient familial	ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN		ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR		GARDERIE APRES CLAS  0,56 €
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs	
	Tarif unitaire		Tarif unitaire		
0 à 650	0,60 €	0,71 €	2,14 €	2,57 €	
650,01 à 1200	0,66 €	0,77 €	2,35 €	2,82 €	
1200,01 à 1500	0,80 €	0,90 €	2,70 €	3,24 €	
1500,01 et +	0,91 €	1,08 €	3,24 €	3,89 €	

### 2- TARIFS DES ACCUEILS DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES

Le tarif « mondevillais » s'applique aux enfants dont l'un des parents réside à Mondeville.

Quotient familial	MERCREDI Journée avec repas		MERCREDI Demi-journée sans repas		VACANCES SCOLAIRES Journée avec repas		LOISIRS DE PROXIMITE - LANGEVIN	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	6,04 €	7,25 €	2,23 €	2,68 €	5,13 €	6,15 €	0,84 €	0,98 €
320,01 à 650	7,40 €	8,89 €	2,91 €	3,49 €	6,84 €	8,22 €	1,12 €	1,34 €
650,01 à 960	9,58 €	11,50 €	3,17 €	3,81 €	10,48 €	12,59 €	1,40 €	1,65 €
960,01 à 1200	12,14 €	14,59 €	4,45 €	5,35 €	12,59 €	15,10 €	1,67 €	1,98 €
1200,01 à 1500	15,69 €	18,81 €	6,06 €	7,28 €	15,74 €	18,88 €	2,23 €	2,63 €
1500,01 et +	19,79 €	21,96 €	7,75 €	9,31 €	19,65 €	21,96 €	2,79 €	3,29 €

### 3- TARIFS DES ACCUEILS LIES AUX STAGES REUSSITE AVEC OU SANS REPAS

La ville de Mondeville souhaite faciliter les inscriptions des enfants dans les « Stages réussite ». Il est donc proposé un tarif de centre de loisirs à la demi-journée avec ou sans repas pour les enfants inscrits dans ces stages :

Quotient familial	Demi-journée sans repas		Demi-journée avec repas	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	2,23 €	2,68 €	3,81 €	4,57 €
320,01 à 650	2,91 €	3,49 €	4,50 €	5,39 €
650,01 à 960	3,17 €	3,81 €	6,41 €	7,69 €
960,01 à 1200	4,45 €	5,35 €	7,69 €	9,23 €
1200,01 à 1500	6,06 €	7,28 €	9,62 €	11,53 €
1500,01 et +	7,75 €	9,31 €	12,04 €	12,65 €

### 4- TARIFS DES SEJOURS LOISIRS ET JEUNESSE

Le tarif « mondevillais » s'applique aux enfants dont l'un des parents réside à Mondeville. Les séjours sont organisés par le service enfance et le service jeunesse. Ils durent de 2 à 5 jours. La participation de la Ville se veut progressive, tenant compte du quotient familial.

Le tarif du séjour est corrélé au coût du séjour qui inclut le coût du transport, de l'hébergement, des activités, de l'alimentation et toutes autres dépenses matérielles liées au séjour.

Le coût moyen d'un séjour Loisirs, pour 5 jours est de 2 500,00 euros pour 12 enfants. La Ville privilégie les séjours en Normandie mais veut donner la possibilité aux services, notamment au service Jeunesse, avec la participation des jeunes, de proposer des voyages plus lointains.

Il est donc proposé de fixer la participation familiale, progressive selon les quotients et le coût du séjour :

- Séjour type I : de 0 à 2500 €
- Séjour type II : de 2501 € à 4 000 €
- Séjour type III : 4001 € et plus.

L'autofinancement (actions organisées par les enfants des services enfance et jeunesse pour financer un séjour) pourra diminuer le coût du séjour ou le reste à charge des familles.

TARIF PAR JOUR	Séjour type I		Séjour type II		Séjour type III	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	7,39 €	24,92 €	15,31 €	35,22 €	23,23 €	45,52 €
320,01 à 620	9,36 €	26,16 €	18,52 €	36,98 €	27,68 €	47,79 €
620,01 à 960	13,84 €	27,46 €	23,51 €	38,83 €	33,17 €	50,19 €
960,01 à 1200	16,60 €	28,84 €	27,12 €	40,77 €	37,64 €	52,70 €
1200,01 à 1500	20,75 €	33,16 €	31,42 €	46,89 €	42,09 €	60,61 €
1500,01 et +	25,94 €	39,79 €	36,25 €	56,26 €	46,55 €	72,72 €

A ces montants peuvent être déduites les différentes aides auxquelles les familles sont éligibles (dispositifs d'Etat, départementaux, CAF ou autres). Le CCAS peut aider les familles en difficulté.

### 5- TARIFS DU LOCAL JEUNES

L'accès au local Jeunes Charlotte Corday est libre et gratuit. Il nécessite une inscription à réaliser auprès du service Jeunesse. Toutefois, pour participer à certaines sorties, ou activités, il est demandé aux familles une participation financière, modulée en fonction des quotients familiaux :

Quotient familial	Niveau 1 (de 9 € à 15 €)	Niveau 2 (de 16 € à 21 €)	Niveau 3 (de 22 € à 28 €)	Niveau 4 (de 29 € à 34 €)	Niveau 5 (35 € et +)
0 à 320	3 €	4 €	5 €	6 €	7 €
320,01 à 650	3,5 €	5 €	6,5 €	8 €	9,5 €
650,01 à 1200	4 €	6 €	8 €	10 €	12 €
1200,01 à 1500	4,5 €	7 €	9,5 €	12 €	14,5 €
1500,01 et +	5 €	8 €	11 €		17

### 6 - TARIFS RESTAURATION

Le tarif « mondevillais » s'applique aux enfants scolarisés à Mondeville et dont l'un des parents réside à Mondeville ainsi qu'aux enfants scolarisés à Mondeville en section ULIS. Les enfants scolarisés à l'école des Tilleuls et dont les parents habitent à Giberville ou à Colombelles ne peuvent pas souscrire un forfait annuel de restauration. Le tarif unitaire de leur commune est appliqué pour la facturation.

FORFAIT ANNUEL RESTAURATION	Enfants scolarisés en maternelle		Enfants scolarisés en élémentaire	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	97,76 €	481,85 €	115,92 €	571,15 €
320,01 à 650	244,44 €	506,04 €	289,70 €	599,67 €
650,01 à 1200	349,21 €	556,64 €	413,86 €	659,64 €
1200,01 à 1500	401,60 €	640,12 €	475,95 €	758,62 €
1500,01 et +	481,85 €	778,12 €	571,15 €	910,32 €

TARIF UNITE	Enfants scolarisés en maternelle		Enfants scolarisés en élémentaire	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	0,85 €	3,97 €	0,90 €	4,27 €
320,01 à 650	2,11 €	4,18 €	2,26 €	4,48 €
650,01 à 1200	3,00 €	4,59 €	3,23 €	4,93 €
1200,01 à 1500	3,30 €	5,06 €	3,55 €	5,42 €
1500,01 et +	3,97 €	6,05 €	4,27 €	6,52 €

### **Restauration adultes – Repas à l'unité**

Quotient familial	Repas à l'unité
0 à 320	1,09 €
320,01 à 650	2,71 €
650,01 à 1200	3,87 €
1200,01 à 1500	4,28 €
1500,01 et +	5,12 €

### **Restauration pour les partenaires de la Ville**

Tarif « Partenaires » : 7,29 €.

Les membres des associations auxquelles la ville apporte son concours (financier ou en nature) sont accueillis au restaurant municipal dans le cadre de stages sportifs, culturels ou d'actions caritatives.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur :

- À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour les tarifs des accueils séjours
- À compter du 8 juillet 2024 pour les autres tarifs.

Par conséquent,

Vu la délibération n°2023/33 du 29 mars 2023 relative à la révision des tarifs des services Enfance, Jeunesse et Restauration pour 2023,

Considérant la nécessité d'actualiser certains tarifs municipaux compte tenu de la situation économique et de l'inflation actuelle en France, et de tenir compte des coûts réels des séjours, en particulier pour le service jeunesse,

Après consultation de la commission Education, Enfance, Jeunesse du 11 mars 2024,

**Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **D'ABROGER** la délibération n°2023/33 du 29 mars 2023,
- **D'ADOPTER** les présents tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour les tarifs des séjours et à compter du 8 juillet 2024 pour les autres tarifs,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
<b>VOTE</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>N.BOHERE J.JEANNE V.VASTEL</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**